

Le Greffier

FJ/MH/BL/rqe/318

Monsieur Rodrigue DEMEUSE

Député
avenue de Batta 12/51

4500 HUY

Namur, le 14 mai 2020

Monsieur le Député,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe, la réponse à votre question écrite n°318 du 25 mars 2020 que nous adresse ce jour Monsieur Philippe HENRY, Ministre du Climat, de l'Energie et de la Mobilité.

La question et la réponse seront publiées sur le site web du Parlement (www.parlement-wallonie.be).

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de ma considération distinguée.



Frédéric JANSSENS

Question n° 318 de DEMEUSE Rodrigue

à HENRY Philippe, Ministre du Climat, de l'Energie et de la Mobilité

N° : 318 (2019-2020) 318

Réception : 25 mars 2020

Echéance : 16 avril 2020

Matière : Politique de l'énergie - Généralités -

Objet : la mise en œuvre de l'alliance emploi-environnement en matière de rénovation des bâtiments

Question écrite

Dans la Déclaration de politique régionale, le Gouvernement wallon s'est engagé à faire de la rénovation des bâtiments et de l'efficacité énergétique, une priorité régionale majeure et annonce une série de mesures pour concrétiser cet engagement.

La DPR prévoit que « le Gouvernement reverra, en concertation avec les secteurs concernés, les objectifs et le rythme de réalisation de la stratégie de rénovation du bâti wallon pour les rendre cohérents avec l'objectif climatique révisé pour 2030 ».

L'objectif est notamment de développer une alliance emploi-environnement en matière de rénovation de façon à atteindre l'ambitieux objectif de rénover 250 000 logements privés et 2 500 bâtiments publics, ainsi que 55 000 logements publics non encore rénovés pour lesquels un plan de rénovation est annoncé.

Je souhaiterais interroger Monsieur le Ministre sur la mise en place de cette nouvelle alliance emploi-environnement en matière de rénovation.

Quel est l'état d'avancement de la stratégie de rénovation du bâti wallon pour atteindre les objectifs fixés par la DPR de 250 000 logements rénovés ?

Où en est la mise en place de l'alliance emploi-environnement en matière de rénovation ?

Cette alliance intégrera-t-elle l'ensemble de la filière, en ce compris la déconstruction, la réutilisation et le recyclage des matériaux ?

Réponse

La stratégie de rénovation énergétique à long terme des bâtiments, adaptée et complétée en fonction des exigences européennes, du PWEC, de la Déclaration de politique régionale et des propositions issues des groupes de travail réalisés avec le secteur sera présentée au Gouvernement wallon très prochainement.

Si la stratégie de rénovation contient, comme le demande la directive, des politiques et mesures elles-mêmes déclinées en un grand nombre d'actions, elle ne constitue pas un document opérationnel. Par ailleurs, sa temporalité ne correspond pas à celle d'une législature. Elle a donc besoin d'être traduite dans un plan opérationnel ciblé sur chaque législature. C'est le rôle de l'Alliance Emploi Environnement Rénovation que

de constituer un des outils d'opérationnalisation de la stratégie.

Les Alliances Emploi Environnement visent à faire de l'amélioration de l'environnement une source d'opportunités économiques et de création d'emplois. Elles présentent plusieurs spécificités : s'inscrire dans une démarche de développement durable prenant en compte les dimensions économique, sociale et environnementale, stimuler l'offre et renforcer la demande de manière conjointe, faire l'objet d'un plan opérationnel précis et ciblé sur une période déterminée et faire l'objet d'une démarche partenariale avec toutes les parties prenantes.

L'Alliance Emploi Environnement Rénovation a pour ambition d'améliorer la performance énergétique du parc immobilier wallon, principalement dans le secteur résidentiel, mais également le secteur des bâtiments tertiaires (bâtiments publics, commerces ...) en mobilisant le secteur de la construction et tous les acteurs concernés, au travers de l'opérationnalisation des mesures prioritaires de la Stratégie de rénovation énergétique à long terme.

Je présenterai au Gouvernement dans les toutes prochaines semaines ce que sera la méthode, le planning et les grands axes de cette Alliance Emploi Environnement Rénovation.

Cette Alliance intégrera bien l'ensemble de la filière, en ce compris la déconstruction, la réutilisation et le recyclage des matériaux, comme nous l'avons déjà évoqué ensemble dans une précédente question (QO n° 10/285).